

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue lundi, le 6 juillet 2020 à 19 h à la Mairie de Lamarche sous la présidence de Mme Lise Garon, mairesse et à laquelle il y avait quorum légal.

SONT PRÉSENTS :

Messieurs les conseillers Michel Morin, Martin Bouchard et Pierrot Lessard
Mesdames les conseillères, Johanne Morissette, Sandra Girard et Lyne Bolduc

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire trésorière

142-07-20

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 8 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE le décret 689-2020 du 25 juin 2020 qui permet d'assouplir certaines mesures mises en place pour protéger la santé de la population, tout en maintenant certaines d'entre elles nécessaires pour continuer de la protéger et qu'un maximum de 50 personnes puissent se rassembler dans toute autre salle communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Bouchard
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
ET RÉSOLU

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue devant public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par Mme Lise Garon, mairesse.

143-07-20 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

II EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard
APPUYÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu par Mme Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

ORDRE DU JOUR
Séance ordinaire du
LUNDI, 6 JUILLET 2020 À 19H00
SEANCE PUBLIQUE

1. MOT DE BIENVENUE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. EXEMPTION DE LIRE LES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 JUIN, DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 2 JUIN ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUIN 2020.

4. ADMINISTRATION

- 4.1 Acceptation de la liste des comptes à payer, des comptes payés, et salaires bruts pour le mois de JUIN 2020
- 4.2 Rapport de dépenses de la directrice générale
- 4.3 Rapport de dépenses du préposé aux travaux publics
- 4.4 Réponses aux questions des citoyens.nes suite au dépôt des états financiers 2019

5. RÉOLUTIONS À ADOPTER

- 5.1 Acceptation du protocole d'entente service des conteneurs de chasse 2020 avec la RMR
- 5.2. Acceptation des travaux au camping municipal de Lamarche
- 5.3. Abroger la résolution 129-06-20 et adopter la résolution au Programme d'aide à la voirie locale, Volet Redressement des infrastructures routières locales (V-3274-3 / 2020-04)
- 5.4. Nommer des élus pour participer la campagne « Attention à ma bulle »
- 5.5. Accepter les travaux de réparations de la génératrice au réseau d'eau potable, du 7 Rang Caron
- 5.6. Modifier la résolution 139-06-20 : engagement des trois (3) étudiants au projet Emploi Été 2020
- 5.7. Engager un employé ponctuel pour les travaux avec le responsable des travaux publics
- 5.8. Entente avec l'organisme le PATRO de Jonquière pour la tenue d'une activité d'animation
- 5.9. Autoriser l'inspecteur municipal à appliquer le règlement de zonage 125-2007, article 2.3., et à procéder à des poursuites aux contrevenants
- 5.10. Modification des noms de certaines rues, routes et/ou chemin de la municipalité de Lamarche
- 5.11. Dépôt du premier règlement de zonage modifiant l'article 2.2.1 du règlement 125-2007

6. CORRESPONDANCE

- 6.1 MRC Lac-St-Jean Est, Réfection du chemin Morel
- 6.2 MRC Lac-St-Jean Est, Fonds de mise en valeur des TPI 2020 – Entente de financement, Réfection du Lac Miquet
- 6.3 Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs : nomination du directeur général du secteur Nord-est
- 6.4. Ministère de la Sécurité publique : report de paiement des services de la Sureté du Québec

- 6.5 CDL : Dépôt d'un projet dans le cadre du programme de mise en valeur des terres publiques intra municipales (PMVTPI)
- 6.6 Lettre de démission de Martin Bouchard - camping

7. RAPPORT DE LA MAIRESSE

- 7.1. Mairesse : Visite du député, Monsieur Éric Girard
- 7.2. Service incendie
- 7.3. Bottin téléphonique

8. AFFAIRES NOUVELLES

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVEÉ DE L'ASSEMBLÉE

144-07-20 3. EXEMPTION DE LIRE LES MINUTES ET APPROBATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 JUIN, DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 2 JUIN ET ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUIN 2020

La directrice générale dépose les procès-verbaux et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins quarante-huit heures avant la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
APPUYÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} juin, de la séance d'ajournement du 2 juin et de la séance extraordinaire du 22 juin 2020 soient adoptés tel que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

4. ADMINISTRATION

145-07-20 4.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER, DES COMPTES PAYÉS ET DES SALAIRES BRUTS POUR LE MOIS DE JUIN 2020

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
APPUYÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche approuve la liste des comptes à payer au montant de soixante-six mille cent quatre-vingt-six dollars et cinquante et un sous (66 186.51\$).

La liste des comptes payés par prélèvement bancaire au montant de vingt mille six cent quatre-vingt-sept dollars et vingt-quatre sous (20 687.24\$).

Les salaires payés aux élus au montant mille huit cent soixante dollars (1 860.00\$) et les salaires des employés au montant dix-sept mille quatre cent trois dollars et soixante-quinze sous (17 403.75\$).

Les avantages sociaux au montant de deux mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et soixante-seize sous (2 899.76\$).

QUE ces dépenses soient imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Lamarche représentant un grand total cent neuf mille trente-sept dollars et vingt-six sous (109 037.26\$).

Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 6540 à 6578 inclusivement.

LISTE DES COMPTES À PAYER

Nom de l'entreprise	Montant à payer
Bell Canada-Public access	131.67 \$
BGM	117.68 \$
Bibliothèque municipale	428.50 \$
Excavation Multi Projets	9 183.95 \$
Bureau Véritas	281.69 \$
Mégaburo	343.90 \$
Cain Lamarre	114.98 \$
Camping Québec	<i>CRÉDIT</i> -(90.62) \$
Capture d'animaux nuisibles	424.26 \$
Chantal Laporte	229.94 \$
Collectes Coderr	431.16 \$
Dépanneur Notre-Dame	322.40 \$
Génératrice Drummond Wajax	948.95 \$
Les Électriciens du Nord	539.58 \$
Entreprise Fortin Labrecque	3 848.79 \$
Eurofins Environnement	278.82 \$
Gilles Boudreault	175.00 \$
Hélène Bouchard	187.50 \$
Imageriexpert	358.68 \$
Régie inter. Incendie Nord	11 918.00 \$
Informes affaires Sag. Lac-St Jean	459.90 \$
Produits Lépine	576.32 \$
Mécalac	48.56 \$
Michel Larouche, consultant RH	379.42 \$
MRC Lac St-Jean Est	17 576.86 \$
Myriam Lessard	23.20 \$
Nutrite Belle Pelouse	2 723.76 \$
PG Solutions inc.	465.65 \$
Potvin & Bouchard	770.79 \$
Réal Huot	1 391.36 \$
Puisatiers de Delisle	291.39 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	4 932.43 \$
Hudon réfrigération	448.81 \$
Les pétroles RL	75.00 \$
Plomberie Roy	22.94 \$
Secuor	1 941.81 \$
Signis	1 932.73 \$
Son Xplus	138.41 \$

Suspension Turcotte	863.81 \$
Synergie-Développement	948.53 \$

TOTAL : 66 186.51\$

LISTE DES COMPTES PAYÉE PAR PRÉLÈVEMENT BANCAIRE

Fournisseurs	Montant Payé
Bell Canada	59.96 \$
Hydro-Québec	234.83 \$
Hydro-Québec	86.06 \$
Hydro-Québec	222.34 \$
Hydro-Québec	852.02 \$
Hydro-Québec	346.76 \$
Hydro-Québec	393.01 \$
Hydro-Québec	28.35 \$
Bell Canada	134.30 \$
Hydro-Québec	187.51 \$
Hydro-Québec - revenus autres	505.89 \$
Hydro-Québec - revenus autres	505.89 \$
Alain Gauthier	1 426.07 \$
Dépanneur Notre-Dame	465.59 \$
Alain Gauthier	800.00 \$
Corporation de développement	8 378.82 \$
Roger Boulianne	1 080.00 \$
Poste Canada	96.66 \$
Alain Gauthier	800.00 \$
Alain Gauthier	400.00 \$
Hydro-Québec	275.20 \$
Hydro-Québec	912.11 \$
Hydro-Québec	955.87 \$
Roger Boulianne	1 140.00 \$
Alain Gauthier	400.00 \$

TOTAL : 20 687.24\$

Comptes à payer :	66 186.51\$
Comptes payés	20 687.24\$
Total des salaires des conseillers :	1 860.00 \$
Total des salaires brut des employés :	17 403.75\$
Avantages sociaux :	2 899.76\$

Grand Total : **109 037.26\$**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussignée, Myriam Lessard, directrice générale, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

Myriam Lessard, directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

146-07-20 4.2 RAPPORT DE DÉPENSES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT la modification au règlement # 2019-08 sur le contrôle et suivi budgétaire adopté à la séance ordinaire du 10 octobre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc
APPUYÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

QUE le conseil reçoive les dépenses inscrites

NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT
BGM	117.68 \$
Chantal Laporte	229.94 \$
Produits Lépine	576.32 \$
Michel Larouche, consultant RH	379.42 \$
Myriam Lessard	23.20 \$
PG Solutions inc.	465.65 \$
Potvin & Bouchard	770.79 \$
Hudon Réfrigération	448.81 \$
Plomberie Roy	22.94 \$
Signis	1 932.73 \$
Suspension Turcotte	863.81 \$
SonXplus	138.41 \$
Total:	<u>5 969.70 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

147-07-20 4.3 RAPPORT DE DÉPENSES DU PRÉPOSÉ AU TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la modification au règlement # 2019-08 sur le contrôle et suivi budgétaire adopté à la séance ordinaire du 10 octobre 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Johanne Morissette
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard
ET RÉSOLU

QUE le conseil reçoive les dépenses inscrites

NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT
Dépanneur Notre-Dame	322.40 \$
Mécalac	48.56 \$
Puisatiers de Delisle	291.39 \$
Total:	<u>662.35 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

148-07-20 4.4. **RÉPONSES AUX QUESTIONS DES CITOYENS.NES SUITE AU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2019**

Questions et réponses
Suivi des états financiers 2019

QUESTION 1.

Voici des questions pour Monsieur Éric Bernier qui a déposé les états financier 2019 de Lamarche:

1. Quel est le total 2019 des salaires de tous les employés municipaux?
2. Quel est le total 2019 des montants versés aux consultants Gilles Boudreault, Roger Boulianne et Alain Gauthier? J'aimerais ces montants ventilés pour chaque personne.
3. Quel est le total 2019 des frais en comptabilité de la firme Raymond Chabot Grant Thornton?

RÉPONSES

1. Suite à une vérification avec le procureur de la municipalité, le salaire des employés est CONFIDENTIEL, (article 57 -2^o de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics) leur taux horaire impossible de répondre à cette question, considérant que le nombre d'employés est au minimum et qu'il est possible d'extrapoler le salaire des employés.

2. Montants versés en 2019 aux consultants :

Gilles Boudreault : 15 295\$

Réponse M. Bernier comptable : Oui conforme, compte #0213000 419

Roger Boulianne : 1 600\$

Réponse M. Bernier, comptable : Oui conforme, compte 02 32000 429

Alain Gauthier : 1 450\$

Réponse M. Bernier comptable : Oui conforme, compte 02 61000 419 plus frais déplacement de 120\$

3. Frais en comptabilité de la firme Raymond Chabot Grant Thornton : 16 9223.98\$
Montant de l'audit de la TECQ 2014-2018 : 3 288.29\$
Réponse M. Bernier comptable : J'arrive à un total de 23 735.44 \$ dans le compte #02 13000 413
-

QUESTION 2.

Voici une autre question pour Mr Éric Bernier qui a déposé les états financier 2019 de Lamarche:

Quel est le total 2019 de tous les frais d'avocats?

RÉPONSES

Les frais d'avocat sont de 7 786.88\$ pour 2019

Réponse M. Bernier comptable : Oui conforme, compte #02 19000 412

QUESTION 3.

Dans un autre ordre d'idée, voici deux autres questions pour le comptable.

Quelle a été la retenue appliquée dans la poursuite de monsieur Jean-François Fortin (sa compagnie de déneigement) ? Quel montant.

Y a-t-il eu une retenue de faite pour la poursuite de Mme Lise Garon contre M. Martin Bouchard? Si oui quel montant?

RÉPONSES

Ces deux dossiers sont d'ordre judiciaires donc en traitement. Donc aucune retenue.

Réponse M. Bernier comptable : Oui j'ai la même réponse

QUESTION 4.

Voici mes questions pour M. Éric Bernier de RCGT.

M. Bernier, de quel montant exactement, la municipalité a-t-elle taxé en trop aux contribuables? sur le règlement de la taxe d'enquête et d'électrification de l'île à Nathalie ?

RÉPONSES

Le surplus de la taxe d'enquête, suite à des consultations avec nos procureurs et M. Bernier, (août 2018, de RCG, du MAMH) est un surplus cumulé non affecté et non à une réserve financière.

Réponse M. Bernier comptable : En 2019, 13 259.68 \$ de taxé en trop pour la taxe d'enquête. On avait un solde d'ouverture de 12 474.34 \$ donc nous avons une réserve financière total au 31 décembre 2019 de 25 734.02 \$

Aucun surplus concernant la taxe de l'électrification de l'île à Nathalie.

Réponse M. Bernier comptable : Oui conforme

4. RÉSOLUTIONS À ADOPTER

149-07-20 5.1 ACCEPTATION DU PROTOCOLE SERVICE DE CONTENEURS DE CHASSE 2020 AVEC LA RMR

CONSIDÉRANT QUE la Régie des matières résiduelles du Lac St-Jean organise un service de collecte de carcasses pendant la période de chasse;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité adhère à cette entente qui se déroulera du septembre au 31 octobre 2020 et que les levées des conteneurs seront effectuées sur une base hebdomadaire;

CONSIDÉRANT QUE la régie des matières résiduelles du lac St-Jean défraie :

- Les coûts pour les levées régulières et supplémentaires
- Les coûts pour la disposition des carcasses
- Les coûts pour le matériel promotionnel
- Assure le soutien logistique aux municipalités

IL EST PORPOSÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard

ET RÉSOLU

DE CONCLURE cette entente avec la Régie des matières résiduelles du Lac St-Jean;

QUE LA MUNICIPALITÉ S'ENGAGE à défrayer les coûts suivants :

- Défrayer les coûts de location des conteneurs, s'il y a lieu;
- Installer la pancarte servant à identifier le conteneur (poteaux non fournis);
- Distribuer le matériel promotionnel aux commerçants (affiches et feuillets);
- Acheminer les demandes pour les levées supplémentaires, aux responsable de la RMR, si nécessaire;
- Assure la propreté des lieux en tout temps;
- Conserver le matériel en bon état;

pour une année supplémentaire soit du 1 janvier au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERES ET CONSEILLÈRES

149-07-20 5.2. ACCEPTATION DES TRAVAUX AU CAMPING MUNICIPAL DE LAMARCHE

CONSIDÉRANT QUE lors du dépôt du budget 2020, il y a une prévision de 10 000\$ pour la réfection de travaux au camping Municipal;

CONSIDÉRANT QU'IL y a eu identification des travaux à être réaliser au cours de la présente saison estivale concernant le poste d'accueil et les chalets comme prioritaires;

CONSIDÉRANT QU'IL y a eu des demandes de soumissions auprès de deux entreprises;

IL EST PORPOSÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin

APPUYÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette

ET RÉSOLU

QUE les travaux à être réalisés soient faits en collaboration avec le personnel de la Municipalité et l'entreprise sélectionnée pour le montant prévu au budget;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERES ET CONSEILLÈRES

150-07-20 5.3. ABROGER LA RÉSOLUTION 129-06-20 ET ADOPTER LA RÉSOLUTION DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (V-3274-3/2020-04)

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC a obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lamarche désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lamarche s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lamarche choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- x l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard

ET RÉSOLU

QUE le conseil de Lamarche autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

151-07-20 5.4 NOMMER DES ÉLUS POUR PARTICIPER À LA CAMPAGNE « ATTENTION À MA BULLE »

ATTENDU QUE la municipalité de Lamarche a accepté de rejoindre l'an dernier le mouvement du Centre intégré universitaire de santé et services sociaux (CIUSS) du Saguenay Lac St-Jean soit le comité des Saines Habitudes de vie;

ATTENDU QUE ce comité organise une activité * Attention à ma bulle* qui a comme objectif :

- De favoriser le transport à pied et à vélo dans les municipalités du Lac Saint-Jean- Est;
- D'encourager et sensibiliser les utilisateurs (automobilistes, piétons, cyclistes, etc...)
- De sensibiliser et outiller les décideurs et les administrations de différents milieux à travailler ensemble pour favoriser le transport actif.

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard
ET RÉSOLU

QUE mesdames les conseillères Johanne Morissette et Sandra Girard soient nommées comme représentantes de la Municipalité en l'absence de la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

152-07-20 5.5. ACCEPTER LES TRAVAUX DE RÉPARATION DE LA GÉNÉRATRICE AU RÉSEAU D'EAU POTABLE, DU 7 RANG CARON À LAMARCHE

ATTENDU QUE suite à la visite du 20 mai dernier par l'entreprise génératrice Drummond, Wajax, système de puissance suggère fortement à la Municipalité de Lamarche d'effectuer des travaux sur le groupe électrogène;

ATTENDU QUE les travaux identifiés sont le nettoyage du radiateur, remplacer les boyaux du moteur et le chauffe-moteur, l'antigel, bouchon du radiateur et les courroies pour assurer la fiabilité du groupe électrogène

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Bouchard
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
ET RÉSOLU

QUE les élus acceptent cette dépense au coût de la soumission soit deux mille quatre cent vingt-six dollars et vingt-cinq sous (2 426.25\$) taxes en sus plus autres frais, s'il y a lieu;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

153-07-20 5.6. MODIFIER LA RÉOLUTION 139-06-20 : ENGAGEMENT DE TROIS ÉTUDIANTS AU PROJET EMPLOI ÉTÉ 2020

CONSIDÉRANT QUE deux (2) étudiants refusent de travailler à la Municipalité de Lamarche sur le programme Projet Emploi Été 2020;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a republié les offres d'emploi sur la page Facebook et a entrepris des démarches auprès des étudiants ayant déjà travaillé à la municipalité sur ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu uniquement que 2 autres curriculum vitae pour combler les 2 postes

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
ET RÉSOLU

QUE la municipalité engage monsieur Antoine Tremblay et madame Chloé Doucet

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

Madame Johanne Morissette, conseillère, a signifié ces intérêts concernant ce sujet soit son lien de parenté avec les candidats Emmanuel Doucet et Chloé Doucet, fils et fille de la conseillère. Madame Morissette a quitté le plénier pendant la période de délibérations (selon l'article 303.2) et s'est abstenue de voter et de tenter d'influencer le vote.

154-07-20 5.7 ENGAGER UN EMPLOYÉ PONCTUEL POUR LES TRAVAUX AVEC LE RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS.

CONSIDÉRANT QU'il y a une surcharge de travail pour le service de département des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
APPUYÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

QUE les élus de Lamarche **AUTORISE** l'ouverture d'un poste pour un employé sur appel et que le comité des ressources humaines procède à l'embauche de ce dernier.ère.

QUE la présence de cet.te employé.e soit autorisée par la direction générale avant de se présenter au travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

155-07-20 5.8. ENTENTE AVEC L'ORGANISME PATRO DE JONQUIÈRE POUR LA TENUE D'UNE ACTIVITÉ D'ANIMATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de service de l'organisme Patro de Jonquière pour organiser une activité d'animation par l'Escouade Patro ;

CONSIDÉRANT QUE qu'avec la pandémie du Covid-19, la municipalité n'a pas organisé un camp de jour pour les jeunes tout en respectant les règles de distanciation approuvées par la direction de la santé publique;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche s'associe avec le Patro de Jonquière pour tenir une activité pour les jeunes d'une journée;

QUE les frais de cette journée soient assumés par la Municipalité de Lamarche soit un montant de six cent soixante-dix (670.00\$) dollars taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

156-07-20 5.9. **AUTORISER L'INSPECTEUR MUNICIPAL À APPLIQUER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 125-2007, ARTICLE 2.3., À ET PROCÉDER À DES POURSUITES AUX CONTREVENANTS**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs roulottes de voyage et remises se sont installées sans permis et qu'aucun bâtiment principal n'est construit;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage 125-2007 article 2.3, exige que l'usage et l'implantation de véhicules de camping est permis seulement dans la zone RV. TA .TB.et ne sont autorisés que si un bâtiment principal se trouve déjà sur le terrain ou en construction et de l'obligation de prendre un certificat d'autorisation annuel .

CONSIDÉRANT QUE ces installations placées sans autorisation causent des préjudices et une baisse des évaluations aux constructions environnantes conformes.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
APPUYÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc.
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche autorise l'inspecteur municipal **À PRENDRE** les mesures nécessaires et judiciaires au besoin pour faire appliquer le règlement de zonage 125-2007, article 2.3., et d'**EXIGER** un certificat d'autorisation pour les roulottes conformes selon le règlement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

157-06-20 5.10. **MODIFICATION DES NOMS DE CERTAINES RUES, ROUTES ET/OU DE CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE**

CONSIDÉRANT QUE certains noms de routes, de rues, de chemins portent à confusion considérant qu'ils ont des noms très similaires ou encore le même nom;

CONSIDÉRANT QUE cette problématique a été identifiée depuis plusieurs années qu'aucune démarche n'a encore été réalisée;

CONSIDÉRANT QUE cette problématique a des répercussions sur les services de santé (ambulance) et d'incendie;

CONSIDÉRANT QU' il est reconnu que l'ensemble des noms permet un repérage facile et efficace sur son territoire et servent de points de repère pour la localisation et l'orientation;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard
ET RÉSOLU

QUE les élus de Lamarche acceptent de débiter la démarche, le processus de modification des noms de certaines rues, de routes, et /ou de chemin tout en respectant les directives émises par la Commission de Toponymie du Québec et que cette démarche soit réalisée dans un esprit de collaboration entre l'administration municipale et la Commission;

QUE la municipalité suggère de modifier ces nomenclatures qui se trouvent sur le réseau municipal en priorisant les propositions et les règles de la Commission de Toponymie du Québec

- Enlever **Rang du Quai** qui serait prolongé par **Lac Tchitogama**,
- Enlever **Place du Quai** qui serait remplacé par **3 nom de rues**
- Changer le nom **Chemin Morel** par un autre nom
- Changer **Rue du Domaine** par **Domaine des Bâtisseurs**
- Enlever **10 ieme rang** par **Rue des îles**
- Enlever **Chemin de la Montagne** par **Rue Principale**
- Enlever une partie de la **Rue Principale** par **rang 9**

Modification de nom seulement

- Changer **Chemin du Domaine Bouchard** pour **Domaine Bouchard**
- Changer Chemin de l'Île-a -Nathalie pour l'Île-a -Nathalie
- Changer Chemin du Lac Duchesne pour Lac Duchesne
- Changer Chemin Lac du Dépôt pour Lac du Dépôt
- Changer Chemin du Lac Miquet pour Lac Miquet
- Changer Chemin du Lac Rémi par Lac Rémi
- Changer Chemin du Lac Tchitogama pour Lac Tchitogama
- Changer Chemin de la Pointe Nature pour Pointe Nature
- Changer Chemin de la Pointe-Savinsky pour Pointe-Savinsky
- Changer Chemin de la Pointe Simard pour Pointe Simard
- Changer Rang du Lac pour Lac des habitants

QUE le dossier est en consultation auprès des autorités, des organismes et des citoyens concernés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

158-07-20 5.11. DÉPÔT DU PREMIER PROJET AU RÈGLEMENT DE ZONAGE MODIFIANT LE RÈGLEMENT 125-2007, SOIT L'ARTICLE 2.2.1

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande de modification au plan de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à la Municipalité de procéder à la modification proposée au règlement du plan de zonage 125-2007, article 2.2.1

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette

APPUYÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc

ET RÉSOLU

DE DÉPOSER cette modification au règlement 125-2007, article 2.2.1. projet modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser la classe d'usage **Ca** au sein des bâtiments accessoires de la zone **Rd1** ainsi qu'ajouter dans la sous-classe **Ca** les établissements de type micro distilleries et micro-brasseries comportant une production de moins de 20 000 litres d'alcool par année aux conditions énoncées au présent règlement ;

À l'alinéa 1 de l'article 2.2.1 est ajouté le sous-alinéa n) au règlement 125-2007 ajoutant les établissements de production artisanale d'alcool de type micro-brasserie et micro distillerie comportant une production de moins de 20 000 litres par année avec ou sans comptoir de vente et de dégustation ;

La sous-classe d'usage **Ca** est ajoutée à la table des spécifications de la zone **Rd1** du règlement de zonage 125-2007. La note **Z-1** est remplacée par la note suivante :

Z-1 : *Aucun usage de la classe **Ca** n'est autorisé au sein des bâtiments accessoires de moins de 48 mètres carrés ou même à partir d'une résidence multifamiliale.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

Monsieur le conseiller, Pierrot Lessard a signifié ces intérêts concernant cette modification au plan de zonage étant co-proprétaire. Monsieur Lessard a quitté le plénier pendant la période de délibérations (article 303.2 et s'est abstenue de voter et de tenter d'influencer le vote.

Il faut mentionner que M. Lessard s'est absenté des délibérations et de la prise de recommandation lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme.

6. CORRESPONDANCE

- 6.1 MRC Lac St-Jean Est : Réfection du chemin Morel
- 6.2. MRC Lac St-Jean Est : Fonds de mise en valeur des TPI 2020 -Entente de financement, Réfection du Lac Miquet
- 6.3 Min. Forêts, de la faune et des Parcs : nomination du directeur-général du secteur Nord-Est
- 6.4. Ministère de la Sécurité publique : report de paiement des services de la Sureté du Québec
- 6.5. CDL : Dépôt d'un projet dans le cadre du programme de mise en valeur des terres publiques intra municipales (PMVTPI)
- 6.6. Lettre de démission de M. Martin Bouchard - camping

7. RAPPORT DE COMITÉS

- 7.1. Mairesse : Visite du député, Monsieur Éric Girard
- 7.2. Service Incendie
- 7.3 Bottin téléphonique

8. AFFAIRES NOUVELLES

158-07-20 8.1. DEMANDE D'ABAT POUSSIÈRE AU LAC RÉMI

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande d'abat poussière pour une partie du chemin du Lac Rémi, soit le secteur près de la route;

CONSIDÉRANT QUE le temps est très sec et aucune pluie de prévue;

CONSIDÉRANT QUE le secteur est très achalandée par la circulation de VTT soulevant la poussière;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc
APPUYÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande pour la pose d'abat poussière après que les travaux du chemin du Lac Rémi soient terminés et dans le secteur des résidences à proximité du chemin et de l'entrée du sentier de VTT

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRE

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Heure de début : 19 h 25 à 20h 13

159-07-20 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉ

Les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette

QUE la séance soit levée. Il est 20 h 14

Nous soussignées, Mme Lise Garon, mairesse de la municipalité de Lamarche et Mme Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire trésorière ayant signées le présent procès-verbal, reconnaissons et considérons avoir signé toutes les résolutions qu'y sont contenues.

Madame Lise Garon, mairesse

Mme Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière